

certes, beaucoup de peine à convaincre nos électeurs de lui donner leur appui.

M. GOULD: Je cherche à montrer quels seraient les résultats de relations commerciales plus libres entre les deux pays. Elles seraient peut-être à l'avantage de nous tous. Je crois que des vingtaines de députés ministériels en Chambre sont opposés, au point de vue affaires, à un déboursé de 5 millions au port de Québec.

M. CANNON: Regardez de votre côté.

M. GOULD: Je prévois l'issue du vote, mais soyons francs et convenons que les votes ne se donnent pas toujours suivant la valeur de la question.

M. CANNON: Oh! oui, de notre côté.

M. GOULD: Je vais m'occuper pour un instant des commentaires faits par le ministre de la Justice. Certes, il n'accuse pas les députés de cette extrémité de la Chambre d'être hostiles à la population québécoise ou au port de Québec. Je ne veux pas qu'on tire cette conclusion, parce que mon attitude repose entièrement sur le point de vue affaires. Selon moi, on n'a pas établi jusqu'à présent la nécessité de ce déboursé énorme. On serait presque tenté de s'exclamer: "Dieu sauve le Canada" à la vue de pareilles choses, quand le Gouvernement propose un déboursé de 5 millions dans notre état économique actuel pour un port qu'on n'utilise pas au maximum de ses installations actuelles et qu'on n'utilisera probablement pas avant plusieurs années. Cette proposition vient d'un Gouvernement qui fait profession d'économie, qui prêche l'économie sur les toits. La proposition en elle-même témoigne très fortement du contraire, si je suis quelque peu bon juge. Mais je n'aurai pas à prendre les conséquences à mon compte; ce ne sera pas mon fait. Le Gouvernement doit en assumer la responsabilité.

M. ARCHAMBAULT: Québec est le berceau du Canada.

M. GOULD: Si le Gouvernement veut établir ces installations dans le port de Québec, il devrait assurer un plus grand trafic au port et ne pas dépendre des provinces de l'Ouest. Nous ne réclamons pas cela. Nous sommes opposés au principe, car nous ne croyons pas que nous puissions ravitailler la mère patrie par le port de Québec en retirant aucun profit de l'opération. Quand les ministres examineront la question au seul point de vue affaires, ils se rendront compte, j'en suis sûr, que ce déboursé n'a pas de raison d'être.

[M. Bower.]

M. HOEY: Il y a quelques minutes, le ministre a donné à entendre que le président du réseau national approuve de nouveaux travaux d'agrandissement à Québec. Je voudrais qu'il me dise quand et de quelle façon le président a formulé cette approbation. Peut-il lire un texte à la Chambre de nature à nous convaincre que le président du réseau national justifie cet agrandissement ou le croit nécessaire à l'heure actuelle?

L'hon. M. CARDIN: Je n'ai pas sous la main la lettre du président du réseau national. Elle date de l'an dernier.

M. HOEY: Quelle était la nature du document?

L'hon. M. CARDIN: C'était une approbation de la proposition actuellement soumise à la Chambre, et dont la commission du port de Québec lui avait fait part antérieurement.

M. HOEY: Faisait-il prévoir dans ce document un remaniement des tarifs de transport nous autorisant à croire que la quantité de grain transportée à Québec augmentera dans l'avenir?

L'hon. M. CARDIN: Il ne parlait pas des tarifs dans la lettre.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne prononcerai pas de discours sur cette question, mais je voterai pour ce prêt. A l'exception des députés de Québec eux-mêmes, je crois, j'en sais plus long sur l'agrandissement du port de Québec que tout autre député. J'y ai attaché mon nom il y a plusieurs années et nous avons pourvu à l'exécution de grands travaux d'agrandissement dans ces eaux,— c'est là le projet primitif—du Cap-Rouge à la ville de Québec. Nous avons acheté alors des propriétés pour développer le port sur le rivage, à l'endroit où l'eau est profonde. On modifia le projet, mais je ne discuterai pas cela aujourd'hui. Je tiens à poser une question à l'honorable député de Medecine-Hat (M. Gardiner). Il m'a surpris, si je l'ai bien compris. Il a mentionné certaine compagnie ou organisation qui construisait un élévateur à Buffalo. Mon honorable ami veut-il répéter le nom de cette organisation?

M. GARDINER: La "Saskatchewan Cooperative Elevator Company Limited".

M. PARENT: Qui expédie des produits canadiens par des ports canadiens.

L'hon. M. GRAHAM: C'est tout ce que je désire savoir.

M. SALES: La Saskatchewan Cooperative Elevator Company Limited semble une ques-